

# Maladie d'Alzheimer : s'informer et accompagner les malades

UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DU DÉPARTEMENT POUR L'ACCUEIL DES MALADES



Dans les Alpes de Haute-Provence, on recense aujourd'hui 2 700 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, qui engendre une perte progressive et irréversible des fonctions mentales. Dans le cadre d'un plan Alzheimer, le Département soutient les lieux d'information, de diagnostic et d'accueil des malades.



@Shutterstock

## Comment s'informer et se former sur la maladie d'Alzheimer

**L'association France Alzheimer 04** soutient les malades et les familles. Elle forme également les professionnels, les aidants, les services d'aide à domicile, le grand public, et organise des groupes de parole ainsi que des conférences. Contact : 07 84 97 52 68 | ✉ [04.alzheimer@orange.fr](mailto:04.alzheimer@orange.fr)

**L'équipe mobile de gériatrie** propose des consultations mémoire ou des consultations d'évaluation gériatrique dans les centres hospitaliers de Digne-les-Bains et Manosque, et dans certaines maisons de retraite (Ehpad). Contacts : Centre hospitalier de Digne-les-Bains au 04 92 30 15 15, Centre hospitalier de Manosque au 04 92 70 30 00

→ Les Centres Locaux et d'Information et de Coordination (CLIC) conseillent et orientent vers les professionnels de santé.

**La plateforme d'accompagnement et de répit** informe, écoute et soutient les proches de personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer. Quand la personne malade nécessite une présence continue, la plateforme intervient également au domicile, à la journée ou la demi-journée, pour permettre à l'aidant de s'absenter et/ou de prendre du répit lors de situations exceptionnelles. Elle propose aussi des activités et séjours pour le couple aidant-aidé, dans le but de favoriser une vie sociale et un climat relationnel apaisé. Contact : Maison de retraite "Notre-Dame du Bourg" (Digne-les-Bains) au 04 92 36 66 00.



*Le médecin traitant est le premier interlocuteur. Si nécessaire, il oriente vers un spécialiste.*

# Comment accompagner les malades et les familles

Une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer peut bénéficier d'un dispositif d'aide au maintien à domicile. Lorsque la maladie est très avancée, il est possible d'intégrer un établissement, en journée ou de façon permanente.

## À domicile

La personne bénéficie de l'Apa, et de tous les services d'aide et de soins à domicile nécessaires à son quotidien.

## En famille d'accueil

Alternative entre l'hébergement en établissement et le maintien à domicile, ce mode d'accueil peut être une solution intéressante pour les familles.

## En accueil de jour et/ou temporaire

La personne est accueillie une ou plusieurs fois par semaine, ou hébergée temporairement dans une structure médicalisée (annuaires correspondants – moteur de recherche filtré). C'est un répit indispensable pour la famille : accompagner un malade d'Alzheimer peut engendrer une grande fatigue physique et psychologique.

## En établissement

Dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (annuaires correspondants – moteur de recherche filtré) les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont prises en charge par des unités spécifiques : les Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) et les Unités d'Hébergement renforcé (UHR).

**150**  
PLACES

---

pour les malades d'Alzheimer dans les établissements d'accueil de personnes âgées des Alpes de Haute-Provence



**Suivez-nous**

Département des Alpes de Haute-Provence

13 rue du docteur Romieu CS 70216 -  
04995

Digne-les-Bains CEDEX 9



04 92 30 04 00



Contact



Localiser

[Plan du site](#)

[Contact](#)

[Espace presse](#)

[Charte graphique](#)

[Mentions légales](#)

[Aide](#)

[Gestion des cookies](#)